Département Enseignement

Service des Inscriptions

Motivation inscription tardive

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

NOM : .....

Prénom : .....

Règlement Général des Etudes - Article 18 :
Hormis pour la première inscription au 3e cycle, la date ultime d'inscription est fixée au 30 septembre par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Toutefois, par dérogation, l'établissement supérieur concerné peut, au-delà de cette date décider d'accorder une autorisation d'inscription tardive à un étudiant lorsque les circonstances de force majeure invoquées le justifient. L'inscription tardive est possible du 01/10 au 15/02 de l'année académique en cours.

Motif de la demande d'inscription soumise après la date limite :

- ○ Motivation invoquant des circonstances de force majeure*
  Veuillez annexer à ce document toute pièce justificative pouvant prouver ces circonstances

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

**La force majeure se définit traditionnellement comme un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties.*

Date et Signature du.de la candidat.e